

L'INDUSTRIE ET L'OUVERTURE DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

par Alain WERQUIN, Conseiller du Président
de l'Union des Industries Utilisatrices d'Énergie

La hausse du prix du pétrole

Phénomène mondial, cette hausse de 20 à 60\$/bl. se répercute fatalement sur l'ensemble des prix et constitue un facteur d'inflation mondial. Les conséquences de cette hausse sont visibles dans de nombreux domaines puisque les produits pétroliers constituent :

- une matière première incontournable,
- un combustible pour la production d'énergie secondaire comme la chaleur et l'électricité,
- le carburant de l'ensemble des transports (terrestre, maritime et aérien),
- une référence en matière d'indexation de prix, exemple le gaz naturel.

La compétitivité de certains produits à fort contenu énergétique peut se trouver fortement dégradée par rapport à des produits de substitution à plus faible contenu énergétique. Des distorsions de concurrence peuvent avoir pour origine la non répercussion des prix internationaux dans certains pays (producteurs ?).

Les caractéristiques courantes d'un marché de commodité

- Les acteurs : souvent 3 catégories, producteurs, intermédiaires, consommateurs. Le rôle des intermédiaires peut être majeur. Citons à titre d'exemple : l'achat en gros qui permet non seulement de peser sur le prix mais aussi de réaliser des économies de transport ; le stockage/déstockage qui permet d'influencer les cours.
- La transparence : pour la majorité des grands produits, les capacités de production, les taux d'utilisation, les quantités consommées sont publiées. Ce qui permet aux acteurs une certaine anticipation.
- Les lois anti-trust : les états veillent à éviter les abus de position dominante afin de préserver un minimum de concurrence entre fournisseurs.
- Les liens contractuels entre fournisseurs et clients : pour les matières premières stratégiques nous trouverons trois grands types de liens :
 - l'intégration vers l'amont. Exemple : EON et RWE possèdent leurs propres mines de charbon ou de lignite en Allemagne,
 - les contrats de moyen et de long terme : aucune usine d'électrolyse ne se construira sans avoir au préalable négocié un contrat d'approvisionnement en électricité de long terme,
 - des achats spots sur des marchés de court terme.L'achat physique réel est souvent constitué par un mixte des solutions possibles.

Les grandes caractéristiques des marchés du gaz et de l'électricité

- Ce sont des énergies de réseau. Les réseaux de transport et de distribution constituent des monopoles de fait incontournables.
- Stockage : la production d'électricité est adaptée en temps réel à la consommation. Des pseudos stockages peuvent être pris en compte : eau de barrage et station de pompage, clients interruptibles ou modulables. En ce qui concerne le gaz : les capacités de stockage accessibles sont liées à la géologie des terrains et dans un pays comme le nôtre sont limitées. Le gaz, étant très souvent substituable dans ses applications, une politique d'utilisation d'autres combustibles peut être menée. Ce qui traite simultanément un problème de stockage et de sécurité d'approvisionnement. Des arbitrages avec la politique environnementale doivent être menés.
- Les profils de consommation sont très saisonnalisés : les moyens de production (électricité) et de modulation (gaz) doivent être adaptés. L'hiver la variation de la température extérieure de un degré fait varier la consommation de la valeur d'une tranche nucléaire.

- Les acteurs sont en position dominante dans chaque zone géographique : EDF détient 90 % environ de la capacité de production en France, de même GDF détient environ 90 % des contrats de long terme destinés à l'approvisionnement de notre pays.
- Le rôle majeur des états dans les marchés du gaz et de l'électricité.

L'évolution des prix du gaz naturel

- Le gaz naturel : marché mondial ?

Les contrats d'importation de long terme sont indexés sur les produits pétroliers (contrats en « Net Back »). En France, les tarifs industriels (STS), toutes choses égales par ailleurs, **ont suivis les hausses des produits pétroliers et** sont passés d'un prix moyen annuel, pour une consommation régulière en base, de 8 €/MWh pcs en 1998 à 14 € en 2004, 18 € en 2005 avec une prévision actuelle de 25 € en 2006.

Il n'y a jamais eu dans notre pays de concurrence gaz-gaz comme en UK , **aux US**, pays producteur **avec plutôt une surcapacité de production**.

Outre les facteurs liés à l'indexation du gaz naturel aux produits pétroliers des risques importants de hausse existent :

- Forte augmentation de la demande au niveau mondial qui implique des investissements importants en infrastructures transcontinentales.
- La production dans certaines régions (Mer du Nord, Amérique du Nord) est en phase de décroissance. Des pays comme les USA, UK deviennent importateurs. La dépendance de l'Europe vis-à-vis des importations va croître fortement dans les années à venir.
- Les réserves de gaz naturel sont encore plus concentrées que les réserves de pétrole (Rôle majeur de la Russie).
- Le développement du GNL va créer un marché mondial (actuellement 3 zones indépendantes : Amérique du Nord, Europe continentale, Extrême-Orient). Les producteurs auront désormais des possibilités d'arbitrage qui étaient limitées avec les livraisons par « pipes » : livrer leurs méthaniers **aux** plus offrants.

- Concurrence entre négociants

Dans un pays comme la France (dépendant entièrement des importations), les conditions nécessaires à une réelle concurrence entre négociants et producteurs semblent être les suivantes :

- Des capacités d'importation toujours excédentaires vis-à-vis de la demande.
- Des infrastructures françaises (réseaux de transport, terminaux méthaniers, capacités de stockages) adaptées aux flux d'importation, à l'évolution de la demande et au profil de celle-ci. Dans la situation de monopole précédente la société intégrée adaptait ses infrastructures à sa politique d'achat et de vente.
- Un exemple d'évolution nécessaire : l'évolution de la saisonnalité de la consommation implique, dans un pays éloigné des sources de production comme le nôtre, le développement important des moyens de modulation (stockages ?).
- Les contrats de long terme doivent être partagés entre le plus grand nombre possible de négociants alors que dans la majorité des pays de la communauté européenne ils sont entre les mains d'un ou de très peu de négociants. Gas release ?

Le marché de l'électricité en Europe

Des îles électriques existent (UK, Péninsule ibérique, Italie). On constate la création de marchés locaux protégés. La construction d'infrastructures de transport supprimant ses obstacles sera t'elle possible ? Concentration du secteur : cinq acteurs EDF, VATTENFALL, RWE, EoN et dans une moindre mesure ELECTRABEL ont acquis une forte puissance en terme de capacités installées. Les officines de trading d'origines américaines (ENRON, TXU) ont disparues. Il existe des bourses « day ahead » (besoins du jour pour le lendemain). Les prix issus de ces bourses sont extrapolés pour la semaine, le mois, l'année suivante. Lorsque l'on compare plusieurs offres pour un même site coté le même jour, celles-ci se tiennent à 0, 2 € près soit moins de 1 % de la valeur du produit. Le pouvoir de négociation des acheteurs est très faible voire nul. Les prix sont passés de l'ordre de 20 €/MWh en 2000 à plus de 40 € aujourd'hui.

Les reproches de l'UNIDEN : on a tenté de copier un modèle « type commodité » qui fonctionnait plus ou moins dans les pays scandinaves (NORDPOOL) alors que ce marché est animé par de nombreux acteurs et qu'il fonctionne essentiellement à partir d'hydroélectricité (électricité quasi stockable). Il faut ajouter, compte tenu des spécificités du bien électrique, l'absence de création de chaîne de valeur par des intermédiaires (stockage, achats en gros puis redistribution permettant des économies logistiques, effet de taille). Pire la taille est plutôt un handicap : sur des marchés aussi étroits, les gros achats font grimper les cours et l'acheteur a intérêt à fractionner ses achats !

Nous devons aussi signaler l'impossibilité de souscrire avec des producteurs des contrats de moyen et de long terme qui tiennent compte des spécificités des consommateurs industriels. A cet égard nous sommes satisfaits de voir qu'en France, ce sujet est traité au plus haut niveau, en présence des Ministres. C'est l'objet d'une table ronde qui réunit producteurs et consommateurs intensifs. Pour l'instant nous sommes en attente des résultats de cet effort pour réintroduire, dans le cadre du marché, la possibilité de contrats de long terme non indexés sur la bourse existante.

Autres préoccupations liées à l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité

Afin que l'ouverture des marchés ne conduise pas à une hausse des prix, l'objectif pourrait être : maîtriser les coûts et les conditions d'accès aux infrastructures en monopole et veiller à ce que la concurrence puisse réellement s'exercer dans le domaine de la production et du négoce. Pour que cela soit le cas, il s'agit de réunir les conditions nécessaires à une bonne ouverture des marchés :

➤ Rôle de la puissance publique

Le rôle de chaque état est majeur lorsque des sujets tels que l'indépendance énergétique, la sécurité d'approvisionnement, les choix technologiques, la protection de l'environnement sont en cause. Comment faire coïncider ce rôle essentiel des états avec une concurrence loyale entre fournisseurs à l'intérieur même d'un pays ? Aux bornes de l'Union Européenne ? N'y a-t-il pas contradiction entre les politiques nationales qui conditionnent des coûts et une concurrence dans un marché ouvert supranational ?

➤ La régulation

Nous constatons que le pouvoir du régulateur est différent d'un pays de l'Union à l'autre. Faut-il aller vers une régulation européenne puissante ? Comment renforcer le pouvoir des régulateurs en particulier sur les infrastructures essentielles qui sont des monopoles ? Comment contrôler que les « nouveaux entrants » soient bien à armes égales vis-à-vis des opérateurs historiques qui bénéficient naturellement d'avantages importants comme la connaissance précise des clients et d'effets comme le foisonnement ?

➤ L'indépendance des gestionnaires d'infrastructures essentielles (UNBUNDLING)

Les budgets, les choix d'investissements, l'indépendance des dirigeants vis-à-vis des producteurs ou négociants sont majeurs dès que l'on parle de concurrence.

Les directives européennes préconisent les filialisations de ces monopoles. Nous constatons des écarts considérables entre les solutions adoptées suivant le pays ou l'énergie considérée :

- La solution extrême ! Transco en UK avec une indépendance patrimoniale.
- En France :

Electricité : RTE a été montré en exemple mais les débats sur le nom par exemple (EDF Transport), sur le rôle exact et les pouvoirs du conseil de surveillance dans une filiale à Directoire et Conseil de Surveillance indiquent clairement que l'indépendance par rapport au fournisseur historique est loin de pouvoir être considérée comme définitivement acquise.

Gaz : l'équivalent de RTE n'existe pas. Deux opérateurs se partagent historiquement le territoire national avec chacun leurs règles propres. Quelle indépendance réelle a la filiale transport Intégrée d'un négociant ? Les stockages et les terminaux méthaniens sont séparés de la filiale transport (alors que les flux sont globaux). L'accès aux stockages est négocié alors que l'accès aux réseaux et aux terminaux est régulé.

Prenons un exemple de conséquences : un producteur A souhaite livrer une partie du marché français et même pour cela est prêt à investir dans une infrastructure transcontinentale (Pipe ou TM). Comment raccorder cette infrastructure nouvelle aux infrastructures existantes dans le pays (qui devront sans doute être adaptées) autrement qu'en négociant avec ses futurs concurrents ? La concurrence y trouve t-elle son compte ?

Conclusions

Nous sommes devant une série de défis considérables :

- Hausse des produits pétroliers et préparation de la substitution à terme de ceux-ci.
- Enjeux environnementaux comme le réchauffement climatique.
- Directives européennes sur la libéralisation des marchés de l'énergie, qui risquent de conduire à une hausse supplémentaire de l'électricité et du gaz dans l'Union Européenne. Les conséquences pour nos industries consommatrices seront majeures, multiples et difficilement mesurables dans leur globalité. Mais si nous n'y prenons garde leur existence même peut-être menacée à terme.

Les consommateurs industriels regroupés au sein de l'UNIDEN souhaitent que soient poursuivis les efforts pour qu'ils conservent choix et flexibilité. Pour cela, l'émergence urgente d'une réelle concurrence entre producteurs ou fournisseurs est indispensable.

La soirée s'achève par la traditionnelle séance de questions / réponses .

François GIGER et Jean ZETTWOOG, les présidents des clubs invitants, remercient Alain Werquin d'avoir bien voulu nous consacrer un peu de son temps pour nous faire partager son expérience sur un sujet qui, comme pour les télécommunications, va profondément changer , à terme, les habitudes des industriels et des particuliers.